

Direction Opérationnelle d'Ain Temouchent  
Sous- direction Technique Opérationnelle  
Département Réseau d'accès

Réf: AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 03 / 2021

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
LINAGO  
HAI 200 LOGTS N°69 BOUTLELIS  
ORAN

**Objet : PREMIERE MISE EN DEMEURE.**

**Projet : Travaux de construction de canalisation Urbaines « RIVE GAUCHE RECHEGOUNE.BENI SAF »**

- Vu la convention N°56/2020 du 03/12/2020 ayant l'objet travaux de construction de canalisation Urbaines RIVE GAUCHE RECHEGOUNE.BENI SAF.
- Vu le bon de commande N° 200191 du 24/12/2020.
- Vu l'ordre de service N° 14 DU 28/12/2020 de démarrage des travaux notifié.
- Vu l'article 08 de la convention, N°41/2019 du 05/12/2019, relatif au délai d'exécution contractuel fixé à vingt (20) jours pour le projet travaux de canalisation Urbaines RIVE GAUCHE RECHEGOUNE.BENI SAF ».
- Vu Le PV d'ouverture de chantier datée le 28/12/2020.
- Vu l'ordre de service d'arrêt N° 42 du 28/12/2020 et l'ordre de service de reprise N°01 du 05/01/2021.
- considérant que le délai d'exécution contractuel est consommé à 55% alors que le taux d'avancement réel de l'ensemble des travaux ne dépasse pas les 00%.
- Vu les anomalies constatés lors des visites cités ci- après :
  - 1- L'absence total de l'équipe d'exécution des travaux depuis la date de la reprise 06/01/2021.
- Vu l'article 39 de la convention N°41/2019 du 05/12/2019, portant les conditions de la résiliation en cas d'inexécutions de ses obligations selon les normes d'ingénierie édictée dans le CPT de la convention.

De ce qui procède :

L'entreprise ETB- TCE LINAGO représenté par son gérant est **mise en demeure**, pour reprendre les travaux dans **un délai de 02 Jours** à compte de la réception de la dite mise en demeure avec les voies réglementaire à l'effet de :

- 1- de reprendre toutes les travaux dans les plus brefs délais.
- 2- de renfoncer le chantier en moyens matériels et humaines
- 3- de respecter les normes d'ingénierie édictée dans le CPT de la convention.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.



Ain Temouchent, le 17/01/2021

Directeur opérationnel

اتصالات الجزائر ش.ذ.أ.  
المدير العملي للاتصالات عين قوشنت  
إمضاء: بولعلاق ليزيد